

GARANTIE DE PRODUIT COMMERCIAL BUNN-O-MATIC

Bunn-O-Matic Corp. (« BUNN ») garantit comme suit le matériel fabriqué par la Société :

- 1) Tous les distributeurs et serveurs de café et de thé, les cafetières unitasses MCR/MCP/MCA ainsi que les circuits électroniques et/ou cartes de commande BUNNlink® - 1 an pour les pièces et 1 an pour la main-d'œuvre.
- 2) Garanties spécifiques aux produits pour Crescendo®, Fast Cup®, Sure Immersion®, Sure Tamp® et autres - 1 an pour les pièces et 1 an pour la main-d'œuvre. Veuillez visiter le commercial.bunn.com/support/warranty-lookup pour obtenir plus de détails.
- 3) Tout autre matériel - 2 ans pour les pièces et 1 an pour la main-d'œuvre plus les garanties supplémentaires selon les indications ci-dessous :
 - a) Circuits électroniques et/ou cartes de commande - 3 ans pour les pièces et la main-d'œuvre.
 - b) Compresseurs du matériel de réfrigération - 5 ans pour les pièces et 1 an pour la main-d'œuvre.
 - c) Fraises rotatives pour moulin à café pendant 4 ans ou 18 144 kg (40 000 lb) de café, selon la première de ces éventualités.

Ces périodes de garantie entrent en vigueur à compter de la date de l'installation. BUNN garantit que les équipements de sa fabrication seront exempts de vice de matériau ou de main-d'œuvre lors de leur construction et pendant la période de garantie applicable. Cette garantie ne s'applique à aucun équipement, composant ou pièce fabriquée par des tiers ou qui, selon l'estimation de BUNN a fait l'objet d'une utilisation abusive, de négligence, de modification, d'un mauvais montage ou fonctionnement, d'un entretien ou d'une réparation inadéquate, d'une absence de nettoyage ou d'entretien périodique, d'une panne résultant d'une mauvaise qualité de l'eau, d'un endommagement ou d'un sinistre. En outre, la garantie ne s'applique pas au remplacement des articles s'usant par utilisation normale et notamment, sans s'y limiter, les pièces remplaçables par l'utilisateur, comme les divers joints d'étanchéité. Cette garantie suppose que 1) l'acheteur ait prévenu rapidement Bunn de toute demande de compensation au titre de cette garantie par téléphone au (217) 529-6601 ou par écrit à Post Office Box 3227, Springfield, Illinois 62708-3227; 2) à la demande de BUNN, le matériel défectueux a été envoyé en port prépayé à un service d'entretien agréé de BUNN; et 3) à la condition que le produit ait fait l'objet d'une autorisation de retour préalable de la part de BUNN au titre de la garantie.

LA GARANTIE CI-DESSUS EST EXCLUSIVE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE, ÉCRITE OU ORALE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS NON LIMITÉE À, N'IMPORTE QUELLE GARANTIE IMPLICITE DE VALEUR MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UNE FIN PARTICULIÈRE. Les agents, concessionnaires ou membres du personnel de BUNN ne sont pas autorisés à apporter des modifications à la présente garantie ou à proposer des garanties supplémentaires qui engagent BUNN. En conséquence, les déclarations écrites ou orales de telles personnes ne constituent pas des garanties valides et ne peuvent être considérées.

Si BUNN détermine, à sa seule discrétion, que le matériel ne se conforme pas à la garantie, BUNN, à son option exclusive, alors que l'équipement est sous garantie, pourra 1) fournir à titre gratuit des pièces détachées et/ou la main-d'œuvre (pendant les périodes de garantie des pièces et de la main-d'œuvre indiquées ci-dessus) pour réparer les composants défectueux, à condition que cette réparation soit effectuée par un technicien agréé par BUNN; ou 2) remplacer le matériel ou rembourser le prix d'achat du matériel.

LE RECOURS DE L'ACHETEUR CONTRE BUNN POUR LE MANQUEMENT À TOUTE OBLIGATION RÉSULTANT DE LA VENTE DE CE MATÉRIEL, QU'IL SOIT DÉRIVÉ DE LA GARANTIE OU AUTREMENT, SERA LIMITÉ, AU SEUL CHOIX DE BUNN, COMME INDIQUÉ DANS LES PRÉSENTES, À RÉPARER, REMPLACER OU REMBOURSER L'ÉQUIPEMENT.

Sous aucune circonstance BUNN ne pourra être tenu responsable de tout dommage ou perte, y compris, sans y être limité, les pertes de profit, de ventes, d'usage du matériel, demandes de compensation des clients de l'Acheteur, du coût de capital, coût d'indisponibilité, coût de matériel, installation ou services de remplacement, ou tous les autres dommages spéciaux, fortuits ou consécutifs.